

## 225561 - Travailler comme pilote dans une compagnie aérienne qui sert du vin au cours de ses vols

---

### question

Comment juger l'exercice du métier de pilote au profit d'une compagnie aérienne qui offre du vin au cours de ses vols?

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Le musulman doit éviter de travailler dans un endroit où l'on fabrique ou sert du vin , compte tenu de la parole du Très-haut: **«Ô vous qui croyez ! Les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les bêtyles et les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Fuyez-les ! Vous n'en serez que plus heureux !»**(Coran,5:90).

Muhammadal-Amine Chinquti a dit: **«Eviter une chose c'est s'en éloigner en s'écartantmettant loin d'elle...»** Extrait de adhwaal-bayaan (2/405).

Le Prophète(Bénédictio et salut soient sur lui) a maudit dix (acteurs) en rapport avec le vin. Son transporteur en fait partie. D'après Anas ibn Malick,le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a maudit dix (intervenants)en rapport avec le vin, à savoir son producteur, celui qui en fait la commande,le consommateur, le transporteur, celui vers lequel on le transporte, le serveur, le vendeur, l'utilisateur du revenu, l'acheteur et celui pour lequel on l'achète.» (Rapporté par at-Tirmidhi(1259) et jugé authentique par al-Abani .

J'ai exposé laquestion à notre maître Abdourrahman al-Barak (PuisseAllah Très-haut le protéger) et il a dit : **«Il n'est pas permis de travaillercomme pilote dans une compagnie aérienne qui offre du vin au cours de ses vols.Il n'est pas permis non**

**plus de voyager à bord d'un avion où l'on sert du vin, à moins qu'on soit obligé de le faire sous peine de voir ses intérêts compromis.»**

Allah le sait mieux.